



FICHE D'INSCRIPTION ENDURO CARPE DU VAURAIS 2020



Date : 23 AU 26 AVRIL 2020 LAC DE GEIGNES

VEILHES-CAMBON LES LAVOUR (81)

Règlement 120 Euros par équipe.

CAPITAINE

COEQUIPIER

Prénom.....

Prénom.....

Nom.....

Nom.....

Date de naissance.....

Date de naissance.....

Téléphone.....

Téléphone.....

Mail.....

Mail.....

Personnes à contacter en cas de problème le jour de la rencontre

Nom..... Prénom..... Téléphone.....

Fiche d'inscription à retourner complétée accompagnée :

- De la photocopie de la carte de pêche 2020
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- De l'autorisation parentale écrite pour les mineurs
- Du Règlement par chèque à l'ordre de l'AAPPMA de Lavour

Merci de retourner votre dossier à

Emmanuel Joulié

ENDURO CARPE

AAPPMA de Lavour

1 impasse des Cerisiers

81500 Labastide Saint Georges

Date et signature

ENDURO CARPE DU VAURAIS 2020

PROGRAMME

jeudi 23 AVRIL

12h-14H30 : repas de bienvenue et
tirage au sort des postes

14h30-16h : Installation sur les postes

16h : début compétition

VENDREDI 24 : pêche

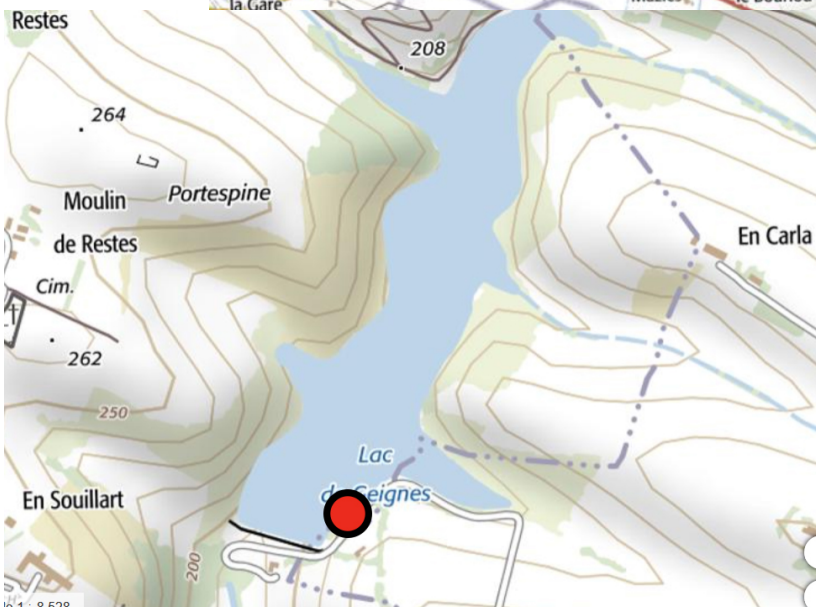
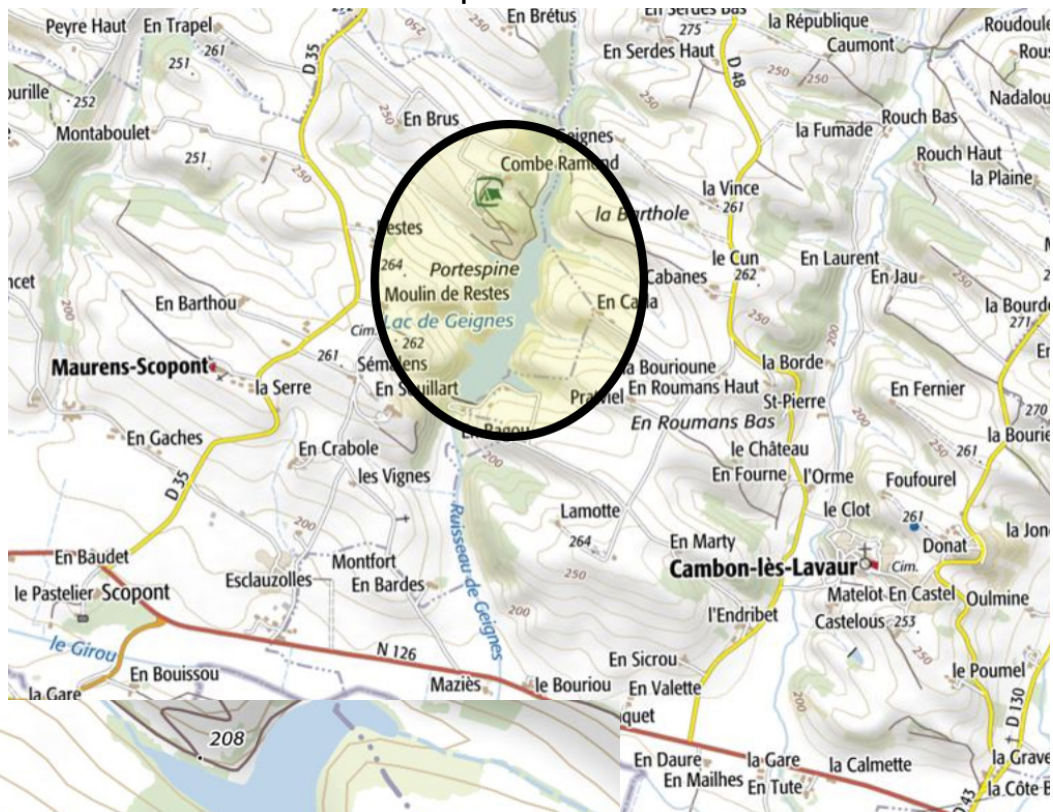
SAMEDI 25 : pêche

DIMANCHE 26 AVRIL

10h fin de l'enduro

12h 30 remise des prix et vin d'honneur

Le lac est à
environ 30
mn de
Toulouse





Règlement de l'enduro du Vaurais 2020



Equipes de 2 pêcheurs, 2 cannes par pêcheur

Le tirage au sort sera direct (15 équipes/15 postes).

Les équipes se rendront sur les postes, soit en voiture, soit en bateau. **Il est donc important que chaque équipe puisse être autonome et équipée d'un bateau pour son installation.** De manière exceptionnelle cette installation pourra être aidée par les bateaux de l'organisation. Interdiction d'utiliser les bateaux pendant l'enduro (bateaux amorceurs et drones interdits);

La pêche, l'amorçage et la mise à l'épuisette se font à l'intérieur du ring.

L'entrée dans l'eau à hauteur de botte est autorisée pour épuiser les poissons.

Un pêcheur au moins doit être présent en permanence sur le ring.

Seules les esches et amorces végétales sont autorisées.

Pêche au cheveu obligatoire.

L'amorçage lourd, sera autorisé de 8h à 19h, la nuit, simple rappel au cobra.

Les pesées auront lieu : jeudi soir, vendredi matin, vendredi soir, samedi matin, samedi soir et dimanche matin, chaque équipe doit disposer de 5 sacs de conservation, un seul poisson par sac.

Les axes de pêche devront respecter les rubalises.

Les postes devront être tenus propres durant et après la compétition.

Une tenue correcte est demandée, respect des autres concurrents et des commissaires.

Tout état d'ébriété entraînera l'élimination de l'équipe.

Pour un suivi des populations, les carpes miroirs seront photographiées.

Lu et accepté : signature des participants :